

**Table des Matières de l'annexe 4****Démarche d'étude**

|             |   |           |
|-------------|---|-----------|
| <b>I.</b>   | <b>LISTE DES REUNIONS</b> .....   | <b>77</b> |
| I.1         | REUNIONS ORGANISEES AVEC LES TRANSPORTEURS.....                                       | 77        |
| I.2         | REUNIONS UTP.....   | 77        |
| I.3         | PRESENTATIONS DEVANT L'UTP ET LES AUTORITES ORGANISATRICES.....                       | 77        |
| I.4         | PRESENTATIONS ET REUNIONS DE COORDINATION AVEC LES AUTORITES ORGANISATRICES .....     | 78        |
| I.5         | PRESENTATION AUX PRINCIPAUX INDUSTRIELS DU SECTEUR .....                              | 78        |
| I.6         | PARTICIPATION A DES REUNIONS DES PARTENAIRES DE LA CHARTE BILLETTEQUE-MONETIQUE ..... | 78        |
| <b>II.</b>  | <b>LISTE DES CONTRIBUTIONS</b> .....  | <b>79</b> |
| <b>III.</b> | <b>QUESTIONNAIRE</b> .....  | <b>80</b> |

## Démarche de réalisation de l'étude

### I. LISTE DES REUNIONS

#### I.1 REUNIONS ORGANISEES AVEC LES TRANSPORTEURS

##### **Rencontre avec la SNCF 29 juillet 1999**

Participants : G. de Chantérac (SNCF), J. Eppe (SNCF), Y. Trochel (SNCF), F. Olivier (SETEC), A. Le Gall (SETEC), B. Kribbs (Systra).

##### **Rencontre avec VIA GTI 05 août 1999**

Participants : J-M. Erbin (Via-GTI), A. Dekokere (Via-GTI), B. Lafont (SLTC), F. Linossier (SLTC), A. Le Gall (SETEC), B. Chevalier (SETEC), B. Kribbs (Systra), B. Clerc (Systra).

##### **Rencontre avec AGIR 06 août 1999**

Participants : V. Lordon (AGIR), A. Le Gall (SETEC), B. Chevalier (SETEC).

##### **Rencontre avec la RATP 09 août 1999**

Participants : N. Cartier (RATP), M. Germain (RATP), A. Le Gall (SETEC), B. Chevalier (SETEC).

##### **Rencontre avec CGEA 10 août 1999**

Participants : C. Badesco (CGEA), A. Le Gall (SETEC), B. Chevalier (SETEC), B. Clerc (Systra).

##### **Rencontre avec TRANSDEV 19 août 1999**

Participants : Y. Yollant (Transdev), A. Le Gall (SETEC), B. Chevalier (SETEC), B. Clerc (Systra).

#### I.2 REUNIONS UTP

Participants : Membres du groupe UTP-Cartes, membres de SETEC, membre de Systra.

**7 septembre 1999**

**11 octobre 1999**

**8 novembre 1999**

**22 novembre 1999**

**8 décembre 1999**

**30 mai 2000**

**4 juillet 2000**

**26 juillet 2000**

#### I.3 PRESENTATIONS DEVANT L'UTP ET LES AUTORITES ORGANISATRICES

Participants : Membres du groupe UTP-Cartes, membres de SETEC, membre de Systra, représentants des AO.

**6 octobre 1999**

**22 décembre 1999**

**19 janvier 2000**



**I.4 PRESENTATIONS ET REUNIONS DE COORDINATION AVEC LES AUTORITES ORGANISATRICES**

Participants : représentants des autorités organisatrices, GART, STP, membres de SETEC.

**12 janvier 2000**

**4 avril 2000**

**I.5 PRESENTATION AUX PRINCIPAUX INDUSTRIELS DU SECTEUR**

Participants : représentants des principaux industriels de la billettique, SETEC, CERTU, DTT.

**7 février 2000**

**I.6 PARTICIPATION A DES REUNIONS DES PARTENAIRES DE LA CHARTE BILLETTEQUE-MONETIQUE**

**21 mars 2000**

**14 juin 2000**

**6 juillet 2000**

## II. LISTE DES CONTRIBUTIONS

Communiqué par courrier électronique par le CERTU fin juillet :

- The MOBIS chipcard project in the Netherlands
- Note de demande d'orientation à l'attention du groupe stratégique
- Proposition pour une contribution technique relative à un standard d'interface équipement-carte appliquée au transport public
- La politique commune des transports. Mobilité durable : perspectives pour l'avenir (document produit par la commission européenne)
- L'interopérabilité billettique
- Tableau fonctionnel au sujet de Lyon
- Etude d'interopérabilité des statuts des usagers des transports publics

Transmis par courrier par la RATP fin juillet :

- Présentation de la CD 97
- Description des données dans la carte CD 97
- Contribution pour l'étude des fonctionnalités de la zone transport

Transmis par courrier par TRANSDEV fin juillet :

- Référentiel général du système de base Transcarte
- Transcarte à la SEMURVAL

Transmis par courrier par VIA GTI le 6 juillet :

- CCTP de l'étude de définition du système billettique pour Lyon, Parties 2 et 3

Remis en réunion par CGEA le 10 août :

- Réponses de CGEA aux questions proposées par SETEC.

Compte rendu de la réunion avec VIA GTI validé par VIA GTI

- Réponses de VIA GTI aux questions proposées par SETEC.

Remis par TRANSDEV en réunion le 19/08/1999 :

- Analyse des différences entre la carte TB HF et la CD 97
- Charte de l'intermodalité de Valenciennes
- Statistiques de trafic SEMURVAL
- Nomenclature des listes noires Transcarte
- Valenciennes : séparations et fonctionnalités
- Nomenclature des profils tarifaires SEMURVAL
- Concepts tarifaires Transcarte
- Premiers éléments de réponse de TRANSDEV aux questions posées par SETEC.

Document de référence du Syndicat des Transports Parisien :

- Référentiel fonctionnel commun.

Transmis par le VDV le 16/09/1999:

- Elektronische Zahlungs- und Fahrkarten- systeme für bus und Bahn, Teil III : Automatisierte Fahrpreisfindung (check-in/check-out).

### III. QUESTIONNAIRE

Ici figure le questionnaire qui a servi à préparer les différentes entrevues avec les exploitants membres du comité de pilotage. Ces entrevues ont permises de collecter les besoins et les contraintes des transporteurs pour réaliser la phase 2 du projet.

#### Domaine Gamme tarifaire

1. Pensez-vous gérer une grille tarifaire monomodale plus une grille tarifaire multimodale ou souhaitez-vous fusionner les deux ? (Problématique de la localisation de la saisie des produits multimodaux)
2. Accepteriez-vous qu'un exploitant responsable soit attribué pour chaque produit multimodal ? (Simplification de la diffusion des données)

#### Domaine client

Imaginons que ce soit vous (soit un exploitant de votre groupe, soit votre groupe) qui gérez votre base Client :

3. Quelles sont les données Client que vous envisagez de gérer dans votre système (Identité (nom, prénom, date de naissance), adresse, profil, autres (catégorie socioprofessionnelle, identité bancaire, ...)) ? Précisez les données obligatoires et celles optionnelles.
4. Quelles sont les données Client que vous accepteriez de partager avec tous les autres exploitants (indépendamment des modalités d'échange et de la localisation de ces données : carte ou système de gestion) ?
5. Envisagez-vous une entité autre que vous-même pour gérer votre base Client ? (sous traitant, autre exploitant, ...)

#### Domaine Carte

Un client muni d'une carte interopérable se présente à un de vos guichets (ou automates) pour connaître le contenu de sa carte :

6. Quelles sont les informations que vous souhaitez lui fournir (identité, profil, contrats et leurs éventuels soldes, journal des évènements : dernières validations, derniers contrôles, ...) ?
7. Selon vous, le client doit-il saisir un code secret afin que vous puissiez lui fournir le contenu de sa carte ?
8. Souhaitez-vous que les cartes puissent être émises par n'importe quel exploitant indifféremment ?
9. Souhaitez-vous que les cartes soient différenciées graphiquement en fonction de l'exploitant qui a émis la carte ?

#### Domaine Vente

10. Êtes-vous prêt à vendre des produits purement monomodaux pour le compte d'autres exploitants ?

Si oui :

11. Quels types (titre unité, carnets, forfaits, ...)?
12. Sous quelles conditions (quotas, commissions, ...) ?
13. Avec quelles restrictions (Origine/Destination privilégiées, ...) ?



Si d'autres exploitants vendent vos produits monomodaux :

14. Quels types de produits peuvent être concernés ?
15. Quelles informations relatives à ces produits devez-vous leur communiquer ?
  
16. Nous suggérons que la répartition de produits monomodaux soit basée sur le principe de clés de répartition à la vente ajustables en fonction des statistiques d'utilisation recueillies sur une période donnée. Qu'en pensez-vous ?

En complément des informations nécessaires à la répartition des recettes,

17. Quelles données de vente voulez-vous être capable d'échanger avec d'autres exploitants ?
18. Quelles données de vente refusez-vous d'être obligé d'échanger ?

### **Domaine Validation**

En complément des informations nécessaires à la répartition des recettes,

19. Quelles données de validation voulez-vous être capable d'échanger avec d'autres exploitants ?
20. Quelles données de validation refusez-vous d'être obligé d'échanger ?

### **Domaine Sécurité**

21. Souhaitez-vous laisser en lecture libre aux équipements de vente, contrôle et validation d'autres exploitants l'ensemble des contrats présents sur la carte d'un usager même s'il s'agit de produits purement monomodaux qui vous sont propres ?

### **Domaine Agent**

22. Dans le cas de deux exploitants offrant le même service sur une même desserte, souhaitez-vous la mise en place de contrôleurs communs ?

### **Domaine Contrôle**

23. Quels sont les éléments d'un titre de transport que vous souhaitez contrôler (identité du porteur, profil, ...)?
24. Quels sont les éléments contrôlables que vous voulez faire apparaître graphiquement et ceux qui devront être intégrés lors de la personnalisation électrique ? Précisez les éléments obligatoires et ceux interdits.
25. Où pensez-vous que la régularisation doit se faire (sur la carte ou en dehors) ? Pensez-vous que les opérations de contrôle doivent être inscrites dans la carte ?
26. Pensez-vous que l'interopérabilité implique une homogénéisation du niveau de contrôle ? (dans le cas cité dans le domaine agent par exemple)

### **Domaine Service Après Vente**

27. Souhaitez-vous faire de la reconstitution de carte ? (reconstituer les informations d'une carte sans avoir la possibilité de lire le support associé : carte perdue, volée ou illisible)
28. Souhaitez-vous que la reconstitution d'une carte puisse se faire chez n'importe quel exploitant indifféremment ?
29. Souhaitez-vous que le renouvellement d'une carte puisse se faire chez n'importe quel exploitant indifféremment ?
30. Quelles informations de vente et de validation êtes-vous prêt à communiquer à d'autres exploitants pour permettre la reconstitution d'une carte hébergeant des produits à vous ?



31. Quelles informations de vente et de validation êtes-vous prêt à communiquer à d'autres exploitants pour permettre le renouvellement d'une carte hébergeant des produits à vous ?
32. Êtes-vous partisan de la distribution de produits de substitution pendant la période de reconstitution d'une carte ?
33. Si oui, quelle mise en œuvre suggérez-vous ?
34. Êtes-vous partisan d'un geste commercial lors de la reconstitution d'une carte ?
35. Quel est votre positionnement par rapport à la valeur des produits que vous êtes prêts à fournir dans les deux cas de figure précédents ?

### **Domaine Statistique**

36. De quel niveau d'information avez-vous besoin pour votre exploitation statistique des données de vente (numéro de carte, identification du client, horodatage, localisation précise de la transaction, ...) ?
37. De quel niveau d'information avez-vous besoin pour votre exploitation statistique des données de validation (numéro de carte, identification du client, horodatage, localisation précise de la transaction, ...) ?
38. De quel niveau d'information avez-vous besoin pour votre exploitation statistique des données de contrôle (numéro de carte, identification du client, horodatage, localisation précise de la transaction, ...) ?

### **Domaine Equipement**

39. Préférez-vous une gestion de liste noire (comportant les numéros de cartes perdues, volées ou défectueuses) commune ou propre à chaque exploitant ?
40. Considérez-vous que la(les) liste(s) noire(s) doivent être communiquée(s) aux équipements de vente ? (Possibilité de recharger une carte perdue ou volée avec des produits qui ne pourront pas être consommés)
41. Quels sont les cas où une carte doit être mise en liste noire ?
42. Doit-on mettre en liste noire autre chose que des cartes (des produits sur une carte, des agents, des équipements, ...) ?

### **Domaine Aide à l'exploitation**

43. Sachant que ce domaine concerne les remontées des alarmes en provenance des équipements ainsi que le suivi global du matériel, quels sont vos besoins en la matière ?

### **Accord d'interopérabilité**

Au cours de la première réunion qui a eu lieu avec la SNCF, il a été suggéré d'amorcer une réflexion sur l'interopérabilité billettique en terme d'obligations, de possibilités et d'interdictions. Le résultat de cette réflexion pourrait revêtir la forme suivante :

L'adhérent au principe d'interopérabilité billettique :

- Accepte l'obligation de :
- A la possibilité de :
- S'interdit de :

Nous pourrions ainsi déboucher sur un "accord d'interopérabilité".

44. Que pensez-vous de la démarche ?



Si elle vous agrée, avez-vous d'ores et déjà des contributions à apporter ?

